

REGLEMENT INTERIEUR DU CLUB

ARTICLE 1

L'association a pour vocation de proposer à ses adhérents des cours de « Twirling Bâton » allant de la pratique du loisir à la compétition.

ARTICLE 2

Tout adhérent sera licencié à la Fédération Française et Sportive de Twirling Bâton.

ARTICLE 3

Il est nécessaire que chaque enfant arrive aux cours 10 minutes à l'avance. En cas de retard, l'entraîneur se réserve le droit de ne pas admettre l'enfant en cours si celui-ci a démarré.

Il est demandé aux parents d'arriver 5 minutes avant la fin des cours afin de récupérer leur enfant à l'heure.

Par respect pour les athlètes, les entraîneurs et les dirigeants, tout retard ou absence devra être signalé(e) à l'avance auprès de la Présidente.

Pour le bon déroulement des cours, les parents n'y sont pas admis.

ARTICLE 4

Les entraînements se font, obligatoirement, en tenue sportive (legging / short / justaucorps / haut collé à la peau) et chignon pour les filles.

Les bijoux de toutes sortes doivent être retirés avant le cours.

Les téléphones portables devront être éteints.

L'association décline toute responsabilité en cas de perte, de vol d'objets de valeur ou d'effets.

A prévoir à chaque cours :

- une bouteille d'eau
- un goûter (pour les longs entraînements)

ARTICLE 5

Aucun comportement injurieux, raciste, sexiste dégradant ou violent ne sera toléré et sera sanctionné par un avertissement verbal et si récidive une exclusion temporaire ou définitive sans droit au remboursement.

ARTICLE 6

L'entrée dans les cours du groupe compétition sera proposé par l'entraîneur aux parents dont les enfants ont acquis les compétences nécessaires.

La priorité sera donnée aux équipes, puisqu'elles représentent l'image du club.

ARTICLE 7

Compétitions en région PACA

Les parents devront accompagner leur enfant au gymnase où a lieu la compétition, à l'heure indiquée par les entraîneurs et dirigeants.

Les parents ne pouvant accompagner leur enfant devront prévenir suffisamment à l'avance afin de s'organiser au mieux.

Compétitions hors de la région PACA

L'association prendra en charge les nuits d'hébergement de tous les enfants.

L'association prendra en charge les déplacements de tous les enfants qui auront vendu 12 calendriers du club.

ARTICLE 8

Tenue de compétition

Chaque athlète doit se présenter sur le lieu de la compétition avec la tenue officielle du club : débardeur floqué et survêtement.

Le débardeur est compris dans la cotisation du groupe compétition.

Le survêtement sera gratuit à tout enfant ayant vendu 24 calendriers.

La tenue du solo ou/et duo pour les enfants concernés.

La tenue pour les équipes est fournie par l'association.

ARTICLE 9

Aucun enfant ne pourra quitter la compétition avant la fin de toutes ses prestations (individuel, duo, équipe). Chaque enfant se doit d'être présent à la remise des récompenses (sauf cas très exceptionnel).

ARTICLE 10

Lors des compétitions, aucun parent ne sera accepté sur le praticable ou sur l'aire d'échauffement (cette aire d'échauffement est réservée aux athlètes se préparant à concourir).

Tous les athlètes et parents se doivent de respecter les juges et leurs jugements : ce sont des personnes diplômées par la Fédération Française et Sportive de Twirling Bâton, habilitées à juger selon des critères techniques bien définis. Il est demandé aux athlètes, aux parents et amis d'adopter un comportement correct, sportif et amical lors des entraînements, manifestations, compétitions, déplacements...

ARTICLE 11

En cas de demande de mutation vers un autre club, celle-ci ne sera accordée que si la famille requérante ne présente aucune dette envers le Club.

Je certifie avoir pris connaissance du règlement et m'engage à le respecter

Date et signature du RESPONSABLE DE L'ENFANT